

5. Participer à l'Assemblée générale du 24 septembre 2015

à l'Auditorium, Capital 8, 32 rue Monceau - 75008 PARIS

Tout actionnaire et porteur de certificat de droit de vote peut participer à l'Assemblée générale :

- soit en y **assistant personnellement** ;
- soit en s'y faisant **représenter par un mandataire** de son choix ;
- soit **en votant par correspondance**.

Conditions de participation à l'Assemblée générale

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, seuls seront admis à participer à l'Assemblée générale les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'inscription en compte des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris.

ATTENTION

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce, l'inscription en compte devra être effectuée au **deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée** à zéro heure, heure de Paris (et non plus un enregistrement comptable au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée).

Si vous êtes inscrits au nominatif

L'inscription comptable des titres dans les comptes de titres nominatifs dans les conditions précitées est suffisante pour vous permettre de participer à

l'Assemblée générale. La justification de votre qualité est donc prise en charge par Société Générale Securities Services.

Si vous êtes inscrits au porteur

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur dans les conditions précitées doit être constaté par une **attestation de participation** délivrée par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité teneur de votre compte-titres, annexée au formulaire de vote ou à la demande de carte d'admission établis en votre nom, ou pour votre compte si vous êtes représentés par un intermédiaire inscrit. La justification de votre qualité est en conséquence assurée par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité teneur de votre compte-titres, qui se chargera de produire dans les conditions précitées auprès du centralisateur de l'Assemblée générale (Société Générale Securities Services) l'attestation de participation.

Modes de participation à l'Assemblée générale

Assister personnellement à l'Assemblée générale

Vous devez **une carte d'admission**, de la manière suivante :

- **si vous êtes inscrits au nominatif**, la demande doit être faite en utilisant le formulaire de vote qui vous aura été adressé auprès de Société Générale Securities Services, Service des Assemblées, 32 rue du Champ de Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03.

- **si vous êtes inscrits au porteur**, contacter l'intermédiaire bancaire ou financier teneur de vos compte-titres en indiquant que vous souhaitez participer personnellement à l'Assemblée générale et demander une attestation de participation. L'intermédiaire habilité teneur de compte se chargera de transmettre ladite attestation à Société Générale Securities Services, Service des Assemblées, 32 rue du Champ de Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03, qui vous fera parvenir votre carte d'admission.

Vous pouvez également vous présenter le jour de l'Assemblée générale directement au guichet d'accueil, munis d'une pièce d'identité et, pour les actionnaires inscrits au porteur, une attestation de participation.

Voter par correspondance

Pour voter par correspondance, vous devez procéder de la manière suivante :

- **si vous êtes inscrits au nominatif**, vous devrez renvoyer le formulaire de vote qui vous aura été adressé, dûment complété et signé, à Société Générale Securities Services, Service des Assemblées, 32 rue du Champ de Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03 ;
- **si vous êtes inscrits au porteur**, vous devrez vous procurer ce même formulaire de vote (disponible sur le site internet de la Société) ; il devra être retourné, dûment complété et signé, à Société Générale Securities Services, Service des Assemblées, 32 rue du Champ de Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03, via l'intermédiaire bancaire ou financier teneur de votre compte-titres, accompagné d'une attestation de participation.

Il est précisé que, pour être pris en compte, les formulaires de vote devront avoir été reçus par la Société ou par le centralisateur de l'Assemblée générale au plus tard le **21 septembre 2015**.

Voter par procuration

Pour voter par procuration, vous pouvez donner pouvoir :

- à **un autre actionnaire**, à leur conjoint ou leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité, ou à toute autre personne physique ou morale de leur choix ; ou
- au **Président de l'Assemblée générale** ; en pareil cas, le Président de l'Assemblée générale exercera les droits de vote attachés à leurs titres en faveur de toutes les résolutions présentées ou agréées par le Gérant, et contre toutes les autres résolutions.

Pour donner pouvoir, vous devrez procéder de la manière suivante :

- **si vous êtes inscrits au nominatif**, vous devrez renvoyer le formulaire de vote qui vous aura été adressé, dûment complété et signé, à Société Générale Securities Services, Service des Assemblées, 32 rue du Champ de Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03 ;

- **si vous êtes inscrits au porteur**, vous devrez vous procurer ce même formulaire. Il devra être retourné, dûment complété et signé, à Société Générale Securities Services, Service des Assemblées, 32 rue du Champ de Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03, via l'intermédiaire bancaire ou financier teneur de votre compte-titres, accompagné de l'attestation de participation visée ci-avant.

Il est précisé que, pour être pris en compte, les formulaires de vote devront avoir été reçus par la Société ou par le centralisateur de l'Assemblée générale au plus tard le **21 septembre 2015**.

Conformément à l'article R. 225-79 du Code de commerce, vous pouvez également procéder à la notification de la désignation ou de la révocation d'un mandataire par voie électronique, dans les conditions suivantes :

- **si vous êtes inscrits au nominatif**, vous devrez envoyer un courriel revêtu d'une signature électronique obtenue par vos soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires applicables à l'adresse électronique marie-laure.becquart@rothschild.com, en précisant vos nom, prénom et adresse, votre identifiant Société Générale si vos actions sont inscrites au nominatif pur, ou votre identifiant auprès de votre intermédiaire bancaire ou financier habilité si vos actions sont inscrites au nominatif administré, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué ;
- **si vous êtes inscrits au porteur**, vous devrez envoyer un courriel revêtu d'une signature électronique obtenue par vos soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires applicables à l'adresse électronique marie-laure.becquart@rothschild.com, en précisant vos nom, prénom et adresse, vos références bancaires complètes ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à l'intermédiaire bancaire ou financier teneur de votre compte-titres d'envoyer une confirmation écrite de la désignation ou de la révocation du mandataire au centralisateur de l'Assemblée générale.

Les désignations ou révocations de mandataire par voie électronique ne seront prises en compte qu'à la condition d'avoir été réceptionnées, et le cas échéant confirmées par l'intermédiaire bancaire ou financier teneur de compte, la veille de l'Assemblée générale, soit le **23 septembre 2015**, à quinze heures, heure de Paris.

Comment remplir le formulaire de vote

ÉTAPE 1

Vous participez personnellement à l'Assemblée, cochez la case **1** pour recevoir votre carte d'admission.

OU

Vous votez par correspondance, cochez la case **2** et suivez les instructions.

OU

Vous donnez procuration au Président de l'Assemblée, cochez la case **3** et suivez les instructions.

OU

Vous donnez procuration à une autre personne qui sera présente à l'Assemblée, cochez la case **4** et remplissez les champs d'information.

1 **IMPORTANT** : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - *Important* : Before selecting please refer to instructions on reverse side
 quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - *Which ever option is used, shade box(es) like this , date and sign at the bottom of the form*
 A. Je désire assister à cette assemblée et demander une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. / *I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.*
 B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / *I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.*

PARIS ORLEANS
 23 BIS, AVENUE DE MESSINE
 75008 PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
 du jeudi 24 septembre 2015 à 10h30
 à l'Auditorium de Capital 8
 32, rue Monceau
 75008 PARIS

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account / Vote simple / Single vote
 Nominatif / Registered / / Vote double / Double vote
 Nombre d'actions / Number of shares / Porteur / Bearer
 Nombre de voix - Number of voting rights

2 **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST**
 Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this , for which I vote NO or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci la case correspondant à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this .

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui / Non/No Yes Abst/Abs	Oui / Non/No Yes Abst/Abs
<input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>								
10	11	12	13	14	15	16	17	18	B <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>
19	20	21	22	23	24	25	26	27	C <input type="checkbox"/>	H <input type="checkbox"/>
28	29	30	31	32	33	34	35	36	D <input type="checkbox"/>	J <input type="checkbox"/>
37	38	39	40	41	42	43	44	45	E <input type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>

3 **JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
 Cf. au verso (3)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
 See reverse (3)

4 **JE DONNE POUVOIR À :** Cf. au verso (4)

I HEREBY APPOINT: See reverse (4)

M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
 Adresse / Address

ATTENTION : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.
CAUTION : if it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement). Cf au verso (1)
 Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary). See reverse (1)

ÉTAPE 2

Inscrivez ici vos coordonnées ou vérifiez-les s'ils y figurent déjà

ÉTAPE 3

Quel que soit votre choix, datez et signez ici

Date & Signature

ÉTAPE 4

RETOURNEZ CE FORMULAIRE :

Si vous êtes **actionnaire inscrit au nominatif**, envoyez le formulaire, à Société Générale Securities Services, Service des Assemblées, 32 rue du Champ de Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03.

Si vous êtes **actionnaire inscrit au porteur**, retournez le formulaire à l'intermédiaire bancaire ou financier teneur de vos compte-titres pour transmission à la Société Générale Securities Services accompagné de l'attestation de participation.

ATTENTION

Il est précisé que si vous avez déjà demandé une carte d'admission ou une attestation de participation, voté par correspondance ou donné pouvoir, vous **ne pouvez plus choisir un autre mode de participation** à l'Assemblée générale.

Toutefois, vous pouvez céder tout ou partie de vos titres dans les conditions prévues par la loi :

- si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit avant le 22 septembre 2015, à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote par correspondance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation précédemment établis. À cette fin, les intermédiaires bancaires ou financiers teneurs de comptes-titres au porteur notifient au centralisateur de l'Assemblée générale ou à la Société la cession des titres susvisés et lui transmettent les informations nécessaires.
- si le transfert de propriété, ou toute opération intervient après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit après le 22 septembre 2015, à zéro heure, heure de Paris, elle ne sera pas notifiée par lesdits intermédiaires ni prise en compte par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Autres informations

Questions écrites

Tout actionnaire ou porteur de certificats de droit de vote **peut poser des questions écrites au Gérant** à compter de la mise à disposition des actionnaires des documents nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche des affaires de la Société, qui aura lieu au plus tard le vingt-et-unième jour précédant

l'Assemblée générale, soit le 3 septembre 2015. Ces questions écrites doivent être adressées par courrier recommandé avec demande d'avis de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit le 18 septembre 2015. Dans tous les cas, ces questions écrites doivent être accompagnées d'une **attestation d'inscription en compte**.

Documents à la disposition des actionnaires et porteurs de certificats de droit de vote

Tous les documents et informations prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce **pourront être consultés sur le site internet de la Société** (www.paris-orleans.com, rubrique « Actionnaires » / « Assemblée générale »), à compter du vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée générale au plus tard, soit le 3 septembre 2015.

Les documents devant être tenus à la disposition des actionnaires et des porteurs de certificats de droit de vote dans le cadre de l'Assemblée générale seront disponibles dans les délais légaux au siège social de la Société.

**Le Gérant
PO Gestion SAS**